

LES MESSAGES DE CONDOLEANCES AFFLUENT AUPRES DE LA DEPOUILLE MORTELLE DE LADY LAURIER

Un flot continu de visiteurs défile dans la chambre mortuaire. — Un câblogramme de condoléances du duc de Connaught.

(Dépêche de la Presse Canadienne)
Ottawa, 2. — Des messages de condoléances affluent dans la chambre mortuaire de Lady Laurier, 335, avenue Laurier, est. Depuis ce bon matin, un cordon continu de visiteurs a défilé dans la chambre mortuaire.

On a appris aujourd'hui que le duc de Connaught avait envoyé un câblogramme de condoléances.

LA MARCHÉ DE LA MALADIE
Lady Laurier déclinait paisiblement à sa résidence, 335, avenue Laurier, vers 12 h 15, mardi midi. Elle avait été malade à peine une semaine. Il y a huit jours, elle acceptait une invitation à dîner "de la Ligue des femmes catholiques". Après le repas, elle se sentit indisposée, mais son état n'inspira aucune crainte sérieuse.

Cette première indisposition se changea en une légère attaque de pneumonie, que le Dr B. Cheverrier réussit à enrayer à temps. Dimanche, elle manifesta le désir de recevoir les sacrements et même l'extrême-onction. Le Révérend Père Lejeune, o.m.i., se rendit à son désir et la journée se passa tranquillement.

Lundi, on remarqua un regain de vitalité, mais de courte durée, car elle déclina paisiblement vers midi, mardi, le 1er novembre.

Cette nouvelle camera de vifs regrets auprès des nombreux amis et admirateurs de notre distinguée compatriote. Pendant quinze ans elle fut la première femme du Canada, à titre d'épouse du Premier Ministre, mais aussi par la grâce de son esprit et les charmes de sa personne.

D'un jugement qui ne se laissait jamais surprendre, d'une gaieté communicative, elle fut à toutes les époques de sa vie digne de celui qu'elle avait pris pour époux.

Elle montra du discernement tout au commencement de sa carrière, au moment de faire son choix. Entre la fille d'une grande famille qui sollicitait sa main et Wilfrid Laurier, jeune avocat malade, mais en qui elle avait découvert des dons plus qu'ordinaires de l'esprit et du cœur, elle choisit Wilfrid Laurier. Il en fit la première femme du Canada.

Un signe de la véritable grandeur d'âme de Lady Laurier, c'est qu'elle conserva toujours la même grâce, la même simplicité, dans l'intimité de sa résidence ou dans les grandes occasions publiques.

Elle s'intéressait à tout. On sait le grand nombre d'artistes, jeunes filles et jeunes hommes qui lui doivent les succès qu'ils ont obtenus au cours de leur carrière.

Elle savait distinguer les véritables talents et accordait son patronage pour un concert, souscrivait même très généreusement pour que tel artiste puisse perfectionner ses études à l'étranger. Elle serait interminable à dresser la liste de ceux qu'elle a encouragés de ses sages conseils, de son patronage, de son argent, et, cela dans tous les domaines de l'art, pendant un demi-siècle.

Grande et distinguée au faite des bonheurs, elle accepta la défaite poli-

LIBERATION DES SINN FEINERS

Six prisonniers ont été remis en liberté de Ballykinlar

PAIX GENERALE

Lloyd George décide de retarder son voyage à Washington

(Cable de la Presse Associée)

Dublin, 2. — On annonce que dix prisonniers du camp d'internement de Ballykinlar ont été remis en liberté aujourd'hui.

Aucune raison de cette libération n'a été donnée. On considère que c'est le commencement de la remise en liberté de tous les prisonniers à brève échéance et que cette remise en liberté fait partie d'un accord de paix général.

LLOYD GEORGE RETARDE SON VOYAGE

Londres, 2. — Le premier ministre Lloyd George a définitivement décidé de ne pas prendre part à la conférence de Washington. On a appris que le premier ministre a décidé de retarder son voyage à Washington.

On savait, cependant, depuis quelques jours, que la tournure critique prise par les négociations irlandaises empêcherait probablement M. Lloyd George de partir samedi.

Il est même impossible de fixer une date pour le départ du premier ministre. Il a encore l'intention de se rendre à Washington au plus tôt.

La décision du premier ministre est considérée comme un signe favorable plutôt que défavorable du progrès des négociations irlandaises. On s'attendait à ce que M. Lloyd George espère qu'un délai de quelques jours à son départ lui permettra d'arriver à un accord ou au moins une base d'accord sur laquelle on pourra travailler pendant son absence. A ce sujet on attache quelque importance au fait que sir James Craig, premier ministre de l'Ulster, doit venir à Londres, samedi.

Les organisateurs du banquet du lord maire, qui doit avoir lieu le 9 novembre, désirent que M. Lloyd George parle au banquet auquel il est attendu que le premier ministre fasse une déclaration politique. M. Lloyd George, cependant, a refusé de rien promettre à ce sujet. Ceci indique qu'il n'espère encore pouvoir s'embarquer pour les Etats-Unis dans une semaine.

SIR JAMES A LONDRES

Belfast, 2. — Sir James Craig, premier ministre de l'Ulster, partira d'ici vendredi soir, pour Londres. Il y demeurera jusqu'au 16 novembre. De là, il se rendra en France où il assistera au développement par sir Edward Carson, ancien chef de l'Ulster, du monument érigé à la mémoire de la division de l'Ulster.

LES NEGOCIATIONS

Londres, 2. — Les négociations irlandaises ont tenu deux réunions privées aujourd'hui. Il y aura d'autres réunions de ce genre mais aucune date n'a encore été fixée pour la conférence régulière.

On se rend compte aux quatrièmes généraux Sinn Feiners que les négociations vont aller à petit train tant que l'on n'aura pas reçu de nouvelles de sir James Craig, premier ministre de l'Ulster, au sujet des questions sur lesquelles il a été consulté.

AU BUREAU DES TUTELLES DE DUBLIN

Dublin, 2. — Le Dr Patrick McCartan, ancien représentant du Dail Eireann aux Etats-Unis, a été nommé aujourd'hui commissaire du Dail Eireann pour administrer les affaires du bureau des tutelles de Dublin. Le bureau a avoué récemment qu'il ne pouvait suffire à l'administration. Il a demandé au Dail Eireann de nommer un commissaire. D'anciens unionistes ont été les plus fervents partisans de la suggestion.

Fin du congrès de la Légion américaine

(Dépêche de la Presse Associée)

Kansas City, 2. — La convention nationale de la Légion Américaine a aujourd'hui, le soir, après avoir élu Hanford MacNider, de Mason City, Iowa, commandant national. Une résolution demandant l'octroi d'une indemnité fédérale aux anciens combattants a été adoptée.

La marque d'origine des produits importés

(Dépêche de la Presse Canadienne)

Ottawa, 2. — Les règlements des douanes touchant la marque d'origine des produits importés, ont été changés. Le drapeau et les produits à la verge ou en rouleau porteront l'indication du pays d'origine à un bout de la pièce et sur une étiquette. Les tapis seront marqués au moyen d'une étiquette attachée au bout de chaque rouleau au centre et les linoléums et les toiles cirées seront marqués à un bout de chaque rouleau. Les premiers règlements exigeaient que ces produits fussent marqués à toutes les trois verges.

DEUX POUXES DE NEIGE DANS L'ETAT DU MAINE

(Dépêche de la Presse Associée)
Houlton, Maine, 2. — Il est tombé deux poux de neige, aujourd'hui, dans le comté d'Aroostook. C'était la première chute de neige de la saison dans la Nouvelle-Angleterre, à part quelques giboulées.

BINET ET PALMER SONT ACQUITTES

Mais Binet est arrêté immédiatement sur accusation de parjure

APPLAUDISSEMENTS

Le jury rend son verdict après avoir délibéré pendant 25 minutes

(Dépêche de la Presse Canadienne)

Québec, 2. — William Frederick Palmer dit Cole, et Raoul Binet, dit Legault, ont été ce soir acquittés de l'accusation de meurtre portée contre eux au sujet de la mort de Blanche Garneau, qui fut violée et assassinée le 22 juillet 1920, dans les buissons près du parc Victoria.

Après avoir délibéré pendant vingt-cinq minutes le jury rendit un verdict de non culpabilité qui fut applaudi par l'auditoire. Le juge Osborne ordonna la mise en liberté immédiate des deux prévenus, mais Binet fut immédiatement arrêté sous accusation de parjure.

Il aurait juré à l'enquête préliminaire qu'il avait vu Palmer violer et assassiner Blanche Garneau, et la semaine dernière il a déclaré sous serment qu'il avait menti lorsqu'il avait accusé Palmer d'avoir tué Blanche Garneau.

Québec, 2. — Raoul Binet et Frédéric Palmer paraissent de meilleure humeur, aujourd'hui. A neuf heures quarante, une grosse automobile s'avance dans la cour du Palais de Justice contenant deux gendarmes d'agents de police entre lesquels se trouvaient les deux prisonniers. Ils furent conduits au palais de justice.

Les organistes du banquet du lord maire, qui doit avoir lieu le 9 novembre, désirent que M. Lloyd George parle au banquet auquel il est attendu que le premier ministre fasse une déclaration politique. M. Lloyd George, cependant, a refusé de rien promettre à ce sujet. Ceci indique qu'il n'espère encore pouvoir s'embarquer pour les Etats-Unis dans une semaine.

Le premier témoin de la journée appelée par la défense fut le capitaine Lavoie, détective privé, chef de la force Lavoie. Il déclara que quatre à cinq personnes se trouvaient à l'endroit où le corps fut trouvé le jour qui suivit la découverte du crime.

M. Baillargé, ingénieur de la ville, fut ensuite appelé comme témoin. Il montra des cartes de la ville.

M. Henry Pelletier, comptable de la Brown Corporation à St-Raymond, déclara qu'il était à St-Raymond le 22 juillet 1920, à 6 heures 30.

La défense demanda quinze minutes pour préparer son plaidoyer, ce qui fut accordé. M. Lemieux commença ensuite son plaidoyer au jury.

Il faut du courage, dit M. Lemieux, parce que plusieurs journaux ont dit que les accusés étaient coupables. Ces déclarations faites par Binet ont toutes été contredites par les témoins que la défense a présentés.

Vous avez le témoignage d'une douzaine de personnes, très respectables, qui ont déclaré sous serment que Binet travaillait à la Brown Corporation au moment où Blanche Garneau fut assassinée. Binet était une mariette aux mains de ceux qui ont obtenu sa confession écrite.

De plus, une carte du parc Victoria à la main, M. Lemieux déclara qu'il y avait une différence d'entre le corps fut trouvé et l'endroit indiqué par le détective Rioux sur les informations de Binet.

Le témoignage du jeune Latulippe qui a découvert le cadavre fut proposé à l'attention du jury.

Le fait qu'il a recueilli la bourse de la fille à un endroit où elle pouvait être convertie d'un instant à l'autre, hante sa conscience d'être menteur.

Le mouchoir qui a été trouvé sur le corps portait les initiales H.D. Ce (A suivre à la page 7)

LE JAPON VEUT SA PART EN CHINE

Il s'opposera à tout groupe qui l'exclurait de ce pays

LES ARMEMENTS

La délégation ne veut pas discuter d'abord les questions d'Orient

(Dépêche de la Presse Associée)

Washington, 2. — La principale délégation japonaise à la conférence des armements est arrivée ici à la fin de la journée par train spécial de la côte du Pacifique. La délégation comprenait l'amiral T. Kato, ministre de la marine; le prince Iyeyasu Tokugawa, président de la Chambre des Pairs, et un groupe d'avisateurs et d'experts.

La délégation fut reçue par le secrétaire d'Etat Hughes et le troisième assistant secrétaire Bilas, représentant la secrétaire d'Etat; le secrétaire Denby et l'assistant secrétaire Roosevelt, de la secrétaire d'Etat; la marine et nombre d'autres personnalités officielles. La délégation japonaise est maintenant complète. C'est la première qui soit arrivée en entier.

C'était la première fois que le secrétaire Hughes allait à la gare Union rencontrer des délégués à la conférence.

La délégation japonaise est arrivée ici d'après les chefs dans le désir et l'espoir de discuter d'abord la question de la limitation des armements et non les problèmes d'Extrême-Orient. Le point de vue japonais, a-t-on déclaré, est que les questions du Pacifique et d'Extrême-Orient devraient être remplies de difficultés et en les attaquant d'abord cela pourrait nuire aux négociations.

En discutant avant d'arriver à Washington, la question de la Chine, le Dr Kiroku Hayashi, conseiller général du ministère des affaires étrangères et aviseur en chef de la délégation, a dit:

Il serait bien audacieux, en vérité, celui qui se hasarderait à présenter une solution du grand problème de la Chine mais il y a deux pensées qui se présentent à moi à ce sujet.

La première suggestion est que les puissances s'efforcent de cesser leur rivalité en Chine et agissent de concert sur toutes les questions qui concernent ce pays, et à deuxième est que les puissances comprennent bien qu'il faut être patient, très patient avec la Chine.

Le Dr Hayashi a dit qu'il était sûr, comme l'ont insinué quelques critiques, que le Japon désirait secrètement que la Chine fut faible et désorganisée.

Il est nécessaire au Japon que la Chine soit dans l'ordre. Le Japon va souscrire à tout plan rationnel pour obtenir cet ordre. Mais le Japon regarderait avec un dévouement extrême tout groupe de puissances occidentales qui obtiendrait une position dominante en Chine à l'exclusion du Japon.

La première pendaison dans le Nord-Ouest

(Dépêche de la Presse Canadienne)

Edmonton, Alberta, 2. — La première pendaison des Territoires du Nord-Ouest devait avoir lieu à Fort Smith, à 900 milles au nord d'Edmonton hier. On ne saura vers le milieu de décembre si l'exécution a eu lieu. Ce n'est qu'au mois de décembre qu'arrivera le premier courrier du nord.

Albert Lebeaux, Indien, convaincu du meurtre de sa femme et de son enfant, devait être pendu, sur l'échafaud le crime qu'il a commis il y a dix mois.

Le lait avait été empoisonné

(Dépêche de la Presse Canadienne)

Toronto, 2. — La police est à faire une enquête sur une tentative d'empoisonnement faite contre Sam Restio, marchand de fruits, sa femme et ses enfants. On a jeté le poison dans le lait et si le petit chien de la maison n'avait pas bu un peu de ce lait et n'était pas mort en quelques minutes, on aurait donné de ce lait au bébé âgé de treize mois et il serait certainement mort. Mme Restio dit qu'il y a évidence que c'est une tentative d'empoisonnement. Le corps du chien a été envoyé au laboratoire de l'analyse provinciale pour trouver le poison qui a été employé.

25,000 mineurs sont déjà en grève

(Dépêche de la Presse Associée)

Indianapolis, 2. — 25,000 mineurs syndiqués ont déclaré la grève dans les mines de bitumineux, aujourd'hui, et 200 mines sont fermées dans l'Indiana. Les officiers des mineurs-unis s'attendaient tout de même, ce soir, à retarder d'autres grèves de protestation de la part des mineurs dans les mines de bitumineux.

Des indices faisaient présager que les fonctionnaires des unions ne déclareraient pas la grève tant que la perception des contributions ne serait pas arrêtée par les patrons.

Les premiers rapports officiels sont arrivés au soir. Robert R. Gibbons, président du district, a dit que le check-off serait arrêté jusqu'à la prochaine paye, dont la date n'a pas été donnée.

L'ADMINISTRATION ACTUELLE CONDUIT TOUT DROIT A LA PIRE EXTRAVAGANCE ET AU VOL

Déclare l'hon. W. L. Mackenzie King à Sarnia, Ont., devant des foules débordantes. — Il faut tenir une troisième assemblée après la veillée

SERAIENT-CE DES MUNITIONS ELECTORALES ?

Cette affaire des munitions serait le plus grand scandale qui ait été révélé dans l'histoire du Canada. — \$8,000 à ne rien faire

(Dépêche de la Presse Canadienne)
Sarnia, 2. — L'un des plus grands scandales de l'histoire du Canada est en train de se révéler au sujet des munitions qui arrivent d'Angleterre, a dit l'hon. Mackenzie King, ici ce soir.

Des auditeurs comblés ont écouté M. King tant dans le théâtre Impérial qu'à l'hôtel de ville. M. King déclara que la vérité semblait se révéler peu à peu. Il n'a pas été dit un mot au parlement au sujet de ces crédits pour munitions en Angleterre lorsque M. Guthrie eut laissé entendre que le Canada pouvait fabriquer toutes les munitions nécessaires en temps de paix. Bien que M. Guthrie ait nié que des munitions aient été achetées par le Canada depuis la guerre la déclaration du général MacBrien est à l'effet que le Canada a un crédit financier de \$300,000 sur le compte des engins de guerre.

M. King déclara qu'il y avait quelque chose de très louche au sujet de l'arrivée de ces munitions qu'il croit récemment fabriquées au moment de la campagne.

Il y a quelque chose derrière tout cela qui pourrait bien constituer l'un des plus grands scandales dans l'histoire du Canada.

M. King promit de faire un peu de lumière sur toute cette affaire. Il termina ses remarques en demandant d'opposer un front solidaire contre la continuation d'un mauvais gouvernement.

James Murdoch parla de la clause des salaires équitables placée dans le statut en 1907, qui accordait aux employés du gouvernement les salaires en vigueur dans le district. Cependant les salaires accordés par le département du travail pour la construction du canal Welland sont de 10 pour cent de moins que ceux payés par les chemins de fer pour semblables occupations.

M. Murdoch parla du profitage éhonté qui fut porté à sa connaissance en 1919 et en 1920, alors qu'il était membre du tribunal du commerce. Il déclara qu'il avait découvert que le gouvernement ne payait pas un salaire de \$8,000 par année, à la condition qu'il ne fit rien. Le gouvernement attendait de lui qu'il accepterait cet argent sale, afin d'aider au gouvernement à tromper le peuple. Il a refusé de le faire et il a donné sa démission.

L'ITINERAIRE DE M. KING DANS L'OUEST

Ottawa, 2. — L'itinéraire de l'hon. W. L. Mackenzie King dans l'Ouest a été publié ce soir. Le chef libéral partira d'Ottawa après l'assemblée (A suivre à la page 7)

LA RECONSTRUCTION PAR LES ALLEMANDS

Ils offrent à M. Loucheur de refaire douze villages sur la Somme

(Cable de la Presse Associée)

Paris, 2. — Les représentants d'un syndicat allemand se sont présentés chez M. Loucheur, ministre des régions libérées, aujourd'hui pour lui offrir de reconstruire douze villages dans le district de la Somme avec de la main-d'œuvre et du matériel allemand. La reconstruction serait imputée au compte des réparations sous l'empire de l'accord Loucheur-Rathenau.

Ces Allemands, accompagnés par des membres de la Confédération Générale du Travail de France, arrivent d'une visite dans cette partie du district de la Somme qui a subi les plus grandes dévastations. Ils ont informé M. Loucheur que 2,500 ouvriers étaient prêts à reconstruire les douze villages au moins d'un an. La liste de ces villages comprend Belloy-en-Santerre, Ablancourt, Fay et Vermandovillers, qui furent fréquemment mentionnés dans les communiqués officiels durant l'offensive anglaise en 1916.

Le ministre a demandé aux Allemands de revenir lundi. Il leur fera savoir sa décision.

Parachèvement du chemin de fer de l'Alaska

(Dépêche de la Presse Associée)

Washington, 2. — La Chambre, par un vote de 198 contre 76 a adopté et envoyé au Sénat un bill autorisant des subvides de \$4,000,000 pour terminer la construction du chemin de fer de l'Alaska. \$52,000,000 ont été déjà consacrés à la construction de ce chemin de fer qui s'étendra de Seward à Fairbanks, soit une distance de 539 milles.

Le 11 novembre sera un congé américain

(Dépêche de la Presse Associée)

Washington, 2. — Le jour anniversaire de l'armistice, le 11 novembre, a été proclamé congé national en l'honneur du héros américain inconnu qui sera inhumé ce jour-là à Arlington.

ACCUSE DE SEDITION CONTRE SA MAJESTE

Brochure qui conseillait d'établir une république soviétique

A TORONTO

(Dépêche de la Presse Canadienne)
Toronto, 2. — Walter Arnold, accusé d'avoir publié et distribué des écrits séditieux contre Sa Majesté le Roi, a été mis en procès aux assises aujourd'hui, devant le juge Riddell et un jury. Deux autres hommes, William Michoff et William Conn, attendent leur procès sur semblable accusation.

L'acte d'accusation porte que le prévenu a publié et distribué le 25e jour d'avril 1921, une certaine brochure dans une intention séditieuse. La brochure lue au tribunal conseillait l'établissement d'une république soviétique et l'abolition du capitalisme.

La publication dit qu'une république travailliste donnerait la liberté et que les ouvriers doivent apprendre leur leçon. La guerre ne fut pas la dernière guerre, dit une phrase, le même jeu se continue.

Le capitalisme ne peut vous donner que la mort par la faim et la misère, litan ailleurs.

La brochure fut publiée à l'occasion du premier de mai. Elle demandait à tous les ouvriers de participer à la manifestation qui devait avoir lieu au parc Queens, dans l'après-midi du samedi, 30 avril.

Vétérans congédiés par le gouvernement

(Dépêche de la Presse Canadienne)

St-Jean, N.B., 2. — Cinq fonctionnaires et trois facteurs du bureau de poste qui étaient employés temporairement ont reçu avis que leurs services n'étaient plus requis le 31 octobre. Ce sont des anciens soldats.

ECREMENT EST DE NOUVEAU ECROUE

La déposition de Connolly peut servir contre lui

(Dépêche de la Presse Associée)

Buffalo, 2. — Arthur W. Ecrement de Montréal, s'est remis entre les mains du procureur de district, à la fin de la journée. Il est accusé de fraude au sujet du prétendu vol de \$125,000 commis contre feu le capitaine Connolly, entrepreneur de Montréal, qui prétend avoir été dépouillé de la somme précitée au sujet d'une fausse jointe dans une salle de pool, ici en 1918.

Le capitaine Connolly est mort depuis que les poursuites ont été prises contre Ecrement, Charles Drucker, de Cleveland et autres, mais le procureur de district a dit que les témoignages déposés en cour de police ici par Connolly pouvaient être employés contre Ecrement. Le jury dans la cause de Drucker n'a pu s'entendre après un procès où il fut déclaré que des Montréalais avaient perdu plus de \$900,000 aux mains d'agiotageurs.

Ecrement n'a pu fournir les \$30,000 exigés pour son cautionnement et il a été envoyé en prison.

Le bill du tarif au sénat américain

(Dépêche de la Presse Associée)

Washington, 2. — Le comité des finances du sénat doit recommencer demain, ses audiences publiques sur le bill du tarif permanent, mis de côté en septembre, pour le bill des revenus.

Le président Penrose a annoncé ce soir, que le premier barème qui serait étudié serait celui des produits agricoles. La première séance sera consacrée aux taux sur la laine et les lainages.

YOUSOUF MAHMOUT EST REVENU AUX ETATS-UNIS

Semaine prochaine: Les pistes de la Sorcière. Bientôt, PASSION.

LES BUREAUX D'ENREGISTREMENT DU COMTE DE JACQUES-CARTIER

Nous publions ci-après la liste des bureaux d'enregistrement du comté de Jacques-Cartier. Les électeurs de ce comté devront la consulter et s'en prévaloir. Un appel particulier est fait aux femmes de ce comté par le parti libéral qui compte qu'elles feront leur devoir de citoyennes en se faisant inscrire, toutes.

POINTE-SAINT-CHARLES
BEAULIEU, Ernest, 773a Charlevoix. Limité : au nord par Charlevoix, côté sud, à l'ouest par le canal Lachine; au sud, par la rue Wellington; par le côté ouest d'Argenson jusqu'à Centre; par le côté nord de Centre jusqu'à Charlevoix.
FRIGON, Adrien, 649 rue Centre. Limité : au nord par la rue

Mme LEFEBVRE, L. J., 92 Laprairie. Limite : au nord par les limites du quartier, à l'ouest par la rue St-Patrice, côté est, jusqu'à Charlevoix; au sud par Charlevoix, côté nord, jusqu'à Centre; de la dans une direction sud par Centre, côté est, jusqu'à Argenson; par d'Argenson, côté nord, jusqu'à Châteauguay, à l'ouest par Châteauguay côté ouest, jusqu'à Charlevoix, côté sud; de la à Centre, côté Ouest jusqu'à Ropery.

ouest par le canalachine; au sud par Charlevoix jusqu'à St-Patrice, côté ouest; de là à Ropery côté nord jusqu'à Grand Trunk, côté ouest, dans une direction nord, puis par Laprairie, côté sud à Centre côté ouest.

Mme ELLIS, J. J., 170 Ropery. Limité: au nord par Ropery, côté sud; à l'ouest par Centre jusqu'à Charlevoix, côté nord; dans une direction est jusqu'à Châteauguay, côté est; de là à d'Argenson; au sud par d'Argenson, côté nord jusqu'à Wellington; à l'est par Wellington jusqu'à Charlevoix, dans une direction ouest jusqu'à Mullock.

Mme NICKLE, Mary, 12 "A" Jardin. Limité: au nord par les limites du quartier; à l'ouest par Centre, coté est jusqu'à Laprairie coté nord, dans une direction est jusqu'à Grand Tronc, coté est jusqu'à Ropery dans une direction est jusqu'à Mullins, coté est, jusqu'à Charlevoix coté nord; à l'est par Wellington jusqu'aux limites du quartier.

GODIN, Joseph, 104 Roberval. Limité : au nord par le canal Lachine; à l'ouest par la rue Briand, côté est; au sud par la rue Le Caron, côté nord à l'est par l'Aqueduc.

THERIEN, Eugène, 181 Roberval. Limité : au nord par la rue Le Caron, à l'ouest par la rue Briand, côté est; au sud par Jacques Hertel, côté nord jusqu'à l'Église; dans une direction sud à Biencourt, côté nord, jusqu'à l'Aqueduc; à l'est, par

VILLE ÉMARD

HENAUT, Elie, 83 Blvd. Monk. Limite : au nord par la rue Currie, côté sud jusqu'à Haddley, côté ouest jusqu'à Jacques - Hertel, côté sud jusqu'à Briand, côté ouest, jusqu'au canal; à l'ouest par Beauhieu, côté est, jusqu'à Jacques Hertel, côté sud jusqu'à Hertel.

PICARD, J.-Albert, 164 Blvd. Monk. Limité au nord par la rivière Ste-Pierre, par le canal Lachine; à l'ouest par Irwin, côté est; au sud par l'Aqueduc; à l'est par Hamilton jusqu'à Jacques-Hertel, côté nord; Jacques Hertel jusqu'à Beau-lieu, côté ouest, jusqu'au canal Lachine.

FOURNIER, Arcade, 87 2ème Avenue. Parc Dominion.
BOYER, Gaston, 61 Chemin Lasalle. Depuis la 2ième Avenue
 au chemin de fer G.T.R., à la rivière.
RABEAU, H. A., 115 15ème Avenue. De la 2ième Avenue au

16ième, de la rivière au chemin de fer G.T.R., au nord des voies entre 16ième et 18ième Avenues.

MARSH, Chs., 188 16ième Avenue. Des limites de Dorval et à l'ouest jusqu'à la 14ième et aussi par la 16ième Avenue, au sud par le G.T.R., et à l'est par la 21ème Avenue.

NOTES D'UNE RECHERCHE

HUTCHINS, Chs. F., Hollings Market, Au nord par le village de la Côte St-Luc, à 299 Colbrooke. A l'ouest par l'avenue McDonald côté Est; au sud par le chemin de la Côte St-Luc et à l'est par Westmount.

Mme HANDEN, B. F., 3095 St-Jacques. Au nord par la C. P. R. à l'ouest par Ave.

JONES, E. J., Coin Avenue Madison et Sherbrooke-Ouest Au nord par le chemin de la Côte Saint-Luc, à l'ouest par les limites Est de Montreal-Ouest, au sud par le chemin de fer G.T.R., à partir du Grand

STOCK, Albert, 5384 Sherbrooke-Ouest. Au nord par la rue Sherbrooke, à l'est par l'avenue Oxford, au sud par le G.T.R., à l'est par l'avenue Girouard jusqu'au C.P.R., dans une direction est à l'avenue Addington, par Addington

BAKER, W.-H., 5261 Sherbrooke-O. Limité : au nord par le Chemin Côte St-Antoine côté sud, à l'ouest par Prud'homme, côté est, jusqu'à la voie du C.P.R., puis par Minto, côté est, jusqu'à St-Jacques; au sud par St-Jacques, côté nord, jusqu'à Claremont; à l'est par Claremont, côté ouest, jusqu'au C.P.R., puis Grey jusqu'à Côte Saint-André.

STODDARD, A. 542 Blvd. Décarie. Notre-Dame-de-Grâce, à l'ouest par Groulx, c'est-à-dire, jusqu'à Côte St-Antoine; au sud par Côte St-Antoine, côté nord jusqu'à Oxford, côté est jusqu'à Sherbrooke, côté nord jusqu'à Addington; puis côté est d'Addington jusqu'à St-Jacques, côté nord jusqu'à Minto, à l'ouest par Minto, côté-ouest jusqu'à C.P.R., puis par Prud'homme, côté-ouest jusqu'à avenue Notre-Dame-de-Grâce.

STODDARD, N., 5763 Snerbrooke-O. Limite: au nord par Monkland jusqu'à Roy-

WALKER, R. J. 5727 Sherbrooke-O. Limité : au nord par Sherbrooke, côté sud ; à l'ouest par Melrose, côté est jusqu'au G.T.R. au sud, par G.T.R. ; à l'est par

BOWELL, H. J. R., 5272 Sherbrooke-O. Limite : au nord par le Chemin de la Côte St-Luc; à l'ouest par Hampton jusqu'à Somerset, côté nord jusqu'à Royale, côte est, jusqu'à Monkland, côté nord jusqu'à Melrose, côté est jusqu'à Sherbrooke; au sud par Sherbrooke, côté nord, jusqu'à Oxford; à l'est par Oxford, côté ouest, jusqu'à Côte St-Antoine, côté nord jusqu'à Avenue Giguard, côté ouest, jusqu'à Avenue Notre-Dame-de-Grâce, côté nord, jusqu'à Côte St-Antoine, côté ouest, jusqu'à Côte St-Antoine, côté nord, jusqu'à limite

Dans Yamaska

Pierreville, 2. — A la convention libérale tenue à St-François-de-Lac, ces jours derniers, et au cours de laquelle on a tenu, ainsi qu'on l'a annoncé, une séance d'adieu à l'ancien

attitude. Il a réussi mal l'expliquer. M. J. E. Marcie, dans une étude approfondie de la politique actuelle, a fait voir comment le gouvernement Meighen, au mépris de toute décence, mène le pays vers la banqueroute. Il se dit fier de revenir devant les électeurs de Bagin, les ayant bien haut l'échine. Il fut, évidemment, applaudi.

quels M. le notaire Alvin Poulsen a été unanimement choisi comme candidat. M. Narcisse Maclure, préfet du comté, présidait conjointement avec M. le sénateur Dandurand la convention.

A la réunion en plein air, tenue après la convention, M. Maclure pré-

M. J. Emery Phaneuf, avocat, ex-président de la Jeunesse Libérale, dans un joli discours au cours duquel il a fait voir tout le néant de la politique des gens sans vergogne qui nous gouvernent à Ottawa depuis dix ans. M. Phaneuf a tancé d'importance le candidat libéral de la circonscription de St-Jeans.

M. Dupuis sera battu dans Bagot : heureux s'il s'en sauve avec son dépôt.

Le Canada

MONTREAL, Jeudi, 3 Novembre 1921.

L'honorable Walter Mitchell

L'honorable Walter Mitchell, trésorier provincial, a accepté, hier soir, la candidature libérale dans la division Saint-Antoine de Montréal.

La semaine dernière, les libéraux de cette division se réunissaient à une convention des plus enthousiastes et décidaient unanimement de prier le trésorier provincial de se porter candidat aux prochaines élections fédérales.

La nouvelle de la candidature de l'hon. M. Mitchell a réjoui tout le monde, car on reconnaît que le trésorier provincial sera l'une des plus éminentes figures de la prochaine députation libérale aux Communes.

Le candidat libéral de Saint-Antoine a été appelé à la trésorerie provinciale le 11 novembre 1914, c'est-à-dire qu'il acceptait ce poste important en pleine guerre.

Mais tous les électeurs savent avec quelle habileté et avec quel souci de l'intérêt public il a administré ce département de notre administration.

Le trésor provincial ne s'est jamais si bien porté que durant cette période difficile du dernier conflit, et on sait que l'hon. M. Mitchell a droit à sa part de crédit pour ce bon état de nos finances.

Sir Lomer Gouin, alors premier ministre, avait vu en lui un homme d'affaires compétent, un administrateur sage et prudent et il l'appela dans son cabinet sachant qu'il trouverait en lui un collaborateur précieux dans son œuvre du développement de la province.

Il avait vu juste, car M. Mitchell fut l'un des meilleurs trésoriers qu'ait jamais eus la province de Québec.

C'est aussi un de nos éminents hommes politiques, aussi bien versé dans les questions politiques fédérales que provinciales; c'est aussi un orateur puissant, de belle envergure, maniant avec facilité la langue française.

Ce sera un puissant candidat libéral, capable d'enlever cette forteresse conservatrice qu'est la division Saint-Antoine. Déjà les plus précieux concours lui sont offerts.

Cette candidature allonge heureusement la liste déjà longue des candidats de première force du parti libéral, le nom de Mitchell s'ajoute bien à celui de Gouin, des Marler, les Laflamme et autres. L'hon. M. Mitchell est un homme de lutte qui saura bien enlever ce comté de Montréal.

De nouvelles obligations

Les dépêches de mardi soir nous annonçaient que le Canada devait contracter un emprunt d'au moins \$300,000,000 avant le premier de l'an prochain.

Ce sera donc une nouvelle dette que le gouvernement actuel songe encore à contracter avant de s'en aller et elle allongera la liste des nombreuses et lourdes obligations dont il nous a déjà affligés.

Ce nouvel emprunt de \$300,000,000 doit être contracté à New-York, mais aurons-nous des termes assez avantageux pour que nous puissions véritablement émettre les débentures? C'est la question que chacun se pose.

Ce nouvel emprunt est contracté sans doute pour payer les déficits des deux dernières années fiscales dont celui de cette année à lui seul atteint \$200,000,000.

Voilà un autre exemple de l'incurie du gouvernement Meighen qui ne peut administrer les affaires du pays qu'en contractant des emprunts pour combler les vides que son incurie fait dans nos finances.

Voilà déjà trop longtemps que dure ce régime de déficits et il est plus temps que jamais d'y mettre un terme.

Ces trois cents millions additionnels porteront notre dette nationale à plus de \$2,600,000,000, chiffre fantastique pour une population aussi peu considérable que la nôtre et qui nous écrase sous des impôts considérables.

Dans tout son règne, le gouvernement conservateur n'aura construit, en plus du système désastreux des chemins de fer et de la marine marchande, que cette dette formidable.

Les torques jouent avec les millions du peuple comme un jongleur avec des billes sur une scène de théâtre; mais il y a cette différence que c'est moins intéressant pour nous qui avons à payer les pots cassés.

Heureusement que ce régime prend fin et que le peuple, écrasé sous le fardeau des taxes, va avoir son mot à dire dans le choix de ses administrateurs.

Les conservateurs n'ont fait que nous endetter, les libéraux nous ont donné la prospérité et l'aisance et c'est encore vers ces derniers qu'il faudra retourner si l'on veut revoir d'or que nous avons vécu de 1896 à 1911.

Le gouvernement des trusts

Depuis 1911, c'est-à-dire depuis que les torques se sont installés au pouvoir à Ottawa, à la suite d'une campagne de préjugés, le Canada a été gouverné par les trusts et les combines.

Nous avons eu maintes preuves de ce fait durant la guerre et après la guerre, et le temps est maintenant venu de rétablir le contrôle par le peuple.

Les enquêtes du tribunal du commerce ont démontré que le gouvernement Borden-Meighen était vraiment la chose des gros intérêts et que c'étaient ces derniers qui contrôlaient le pays... dans les coulisses.

Ces connivences du gouvernement avec les grandes compagnies, avec les trusts, ont coûté des millions de dollars au pays; tout allait à leur bénéfice, cependant que le peuple payait et payait toujours. — Les impôts que nous devons solder chaque année, maintenant, sont le résultat de ce gouvernement par les trusts.

Chaque fois que les libéraux ont demandé, en Chambre, l'adoption de mesures tendant à soulager le peuple des fardeaux du coût de la vie, le gouvernement s'y est fortement opposé, disant que tout allait bien et que personne ne se plaignait.

Un moment, le tribunal du commerce voulut traduire certains millionnaires devant lui pour savoir dans quelle proportion ils saignaient le peuple, et on se rappelle que le gouvernement lui fit comprendre qu'il ne devait pas agir ainsi.

Qui ne se souvient pas de l'incident qui s'est produit autour de la question du sucre? Personne ne peut nier que l'on s'est rendu compte alors des relations étroites du gouvernement avec le trust du sucre, et n'eurent été les protestations générales du peuple, nous paierions le sucre aussi cher aujourd'hui qu'il y a deux

Ce régime doit maintenant cesser, l'heure est venue pour le peuple d'élire un gouvernement du peuple, pour le peuple et par le peuple.

Le parti libéral a donné cette forme de gouvernement durant quinze années d'administration sage, honnête, progressive, qui a donné au pays une prospérité sans précédent et que nous ne retrouverons que par l'application des principes libéraux.

C'est vers le parti libéral que doivent tendre tous les efforts pour le rétablissement du gouvernement constitutionnel; ce sera le parti du plus fort groupe et tous ceux qui ont véritablement à cœur les intérêts du Canada doivent s'unir et lui donner une majorité suffisante qui lui permette de gouverner sans l'aide de personne.

Aux listes

Que toutes les élections aillent s'inscrire au bureau spécialement ouvert dans le district où elles demeurent.

Nombreuses seront celles qui voudront voter le 6 décembre. Pour cela, il faut d'abord s'inscrire!

Le chef libéral

L'hon. M. King, en se présentant dans York-nord, a voulu rester au centre de la mêlée.

Les journaux toriens admettent qu'il y a tenu de magnifiques assemblées; qu'il a fallu en doubler le nombre pour satisfaire les auditeurs; et que, des candidats libéraux dans les différentes divisions de Toronto et de York, c'est le chef libéral qui a le plus de chance d'être élu.

A quoi s'est-il engagé?

Nous posons la question à M. Meighen et à tous les candidats toriens: "Le premier ministre Meighen s'est-il engagé à Londres à augmenter les dépenses militaires et navales du Canada?"

Le peuple a le droit de savoir.

Le vieux truc

Les candidats Meighen, — comme dans Berthier ou l'Assomption, — veulent se couvrir d'un manteau d'indépendance pour échapper à l'odeur de la situation et capter quelques votes.

Mais l'électorat ne sera pas dupe de ce truc; il reconnaîtra le premier à sa barrette et renverra l'autre à sa forêt.

Mieux qu'une formule

Le tarif que préconisent les libéraux ne tient pas dans une formule sèche et incolore.

C'est un tarif qui a fait ses preuves; qui a donné seize ans de prospérité au pays; le tarif de Laurier.

L'HON. M. W. G. MITCHELL ACCEPTE LA CANDIDATURE DANS SAINT-ANTOINE

(suite de la dernière page)
enquête par tout le pays, mais il n'a rien décidé. Laurier en 1896 avait aussi fait tenir des enquêtes, mais il avait agi par la suite, encourageant les industries existantes et les nouvelles, tout en accordant au peuple une juste protection. Si le parti libéral retourne au pouvoir, il fera une nouvelle enquête sur cette question par des experts, et fera un réajustement du tarif pour le plus grand bien du plus grand nombre.

L'honorable M. Mitchell se déclare aussi en principe contre la nationalisation et l'exploitation des chemins de fer et de la marine marchande. Mais il ne faut pas oublier que nous possédons ces chemins de fer et la marine marchande. Ce fut une erreur de construire celle-ci et d'acheter les autres, erreur qui nous vaut un déficit de 100 millions par année, d'après sir Joseph Flavelle. Le gouvernement actuel est responsable de cet état de chose, mais il s'agit pour le moment de sortir de cette situation. Je crois, dit-il, qu'il faudrait l'opinion d'experts d'où qu'ils viennent, mais ceci a été fait, et le gouvernement actuel aurait dû trouver une solution. Il condamne aussi la marine qui est une doterie par le temps qui fait. L'impasse sur le revenu recueilli pour les premiers six mois de 1921 a servi à combler les déficits des chemins de fer et de la marine.

Le pays souffre encore, dit-il, de deux maux très graves. Le premier est la division entre les classes, c'est-à-dire le mouvement de classes. Le deuxième est la question de sexes et de religions. Tant que ces questions ne sont soulevées, il n'y aura pas de coopération, et sans coopération pas de prospérité.

M. Mitchell déclare qu'il possède la confiance non seulement des Canadiens-anglais mais aussi des Canadiens-français; qu'il a toujours suivi le programme qui n'avait cessé de prôner l'harmonie, la tolérance et la concorde, et que quand il sera à Ottawa, il s'appliquera à faire cesser cette méfiance qui existe entre le Québec et les autres provinces.

Il déclare en terminant qu'il ne fait pas la lutte à M. Ross personnellement mais au gouvernement Meighen qu'il représente. Il s'agit de savoir si ce gouvernement nous a donné une mauvaise administration. Il faut donc mettre de côté toute question de sentiments personnels.

L'HON. M. DANDURAND

Le sénateur Dandurand est un électeur du quartier, félicité d'abord ses concitoyens pour le choix qu'ils ont fait dans la campagne de l'honorable M. Mitchell. Nous avons vu dans le passé, dit-il, certain député désireux de monter vite au pouvoir, cheoir d'une façon humiliante pour lui et les siens, parce qu'il avait trahi les électeurs pour faire partie d'un ministère autocratique. Il avait cru s'élever en entrant dans un ministère pour obtenir la possession d'un portefeuille.

Il y en a d'autres mieux placés, qui, ayant conquis la confiance de leurs chefs, ont reçu pour partage l'administration d'un ministère. Les plus compétents reçoivent parfois la trésorerie publique. C'est une grave responsabilité et un grand honneur. M. Mitchell fut un de ceux-là. Il fut trésorier de cette belle et grande province de Québec, dont l'administration fait l'honneur de nos voisins. Vous l'avez connu candidat. Il ne s'est pas dit qu'il était en possession d'un portefeuille important. Il n'avait pas couru après un portefeuille, et à l'heure actuelle il en dispose un pour se faire votre serviteur (Acclamations).

Électeurs de Saint-Antoine, vous savez lui marquer votre approbation de ce. C'était un sacrifice? Non. Il a accepté votre demande avec joie, car il se devait de faire quelque chose pour nous tirer de la situation difficile que nous traversons.

M. Mitchell, dit-il, vous a dit quel le avait été la prospérité pendant les 15 années de sir Wilfrid Laurier. Le vieux chef libéral a quitté le pouvoir à cause de la campagne de duplicité des conservateurs. C'était en effet l'argent des conservateurs qui avait subventionné les candidatures nationales dans la province de Québec. On peut être dupe une fois, mais on ne s'est pas dupe une seconde fois. On préche dans certains journaux en faveur des candidatures indépendantes. Quelle garantie pourraient-elles nous donner de la majorité du gouvernement Meighen? La majorité de la province veut cette défaite, trait-elle donc donner sa confiance à des candidatures douteuses? Il a confiance que la province élira 65 députés libéraux aux prochaines élections.

M. Ballantyne avait cru d'abord que Saint-Antoine l'élirait plus sûrement que Saint-Laurent-Saint-Georges. La majorité lui avait été offerte, et il avait répondu qu'il n'accepterait. Cette offre avait paru le surprendre, et cependant c'était lui qui l'avait organisée. Il avait peur de St-Laurent-St-Georges, et c'est lui-même qui passe pour l'avoir avoué. Mais quand il eût appris que M. Mitchell venait dans Saint-Antoine, la frousse le prit et il se rejeta sur St-Laurent-St-Georges, son dernier refuge, et il se croit, déclare l'honorable Dandurand, que M. Marier va lui faire son affaire. Je compte aussi sur M. J.-C. Walsh pour enlever le troisième comté.

Il déclare que les conservateurs ont demandé si les libéraux ne laisseraient pas élire un candidat supérieur par acclamation. Ces derniers ont répondu qu'ils feraient l'opposition dans tous les comtés. Nous avons déjà 22 comtés et nous reprendrons les trois qu'ils nous ont enlevés en 1917.

Si on gratte un tory, dit-il, on y trouve un autocrate méprisant le peuple. Il cite deux exemples: en 1878, le gouvernement MacDonald qui aurait du mourir du scandale du Pacifique, prend le pouvoir. Vient ensuite le recensement, et le gouvernement décide de faire la redistribution des sièges. Les torques s'arrangent de manière à morceler des comtés et à placer des centres libéraux de comtés conservateurs dans des comtés essentiellement libéraux afin que leur vote ait moins d'effet. Il y eut un nouveau scandale et devant l'indignation populaire, le gouvernement dut céder quelque peu.

Un autre exemple est la campagne de duplicité de 1911, et le vol des élections de 1917. Le gouvernement devant le peuple révoqué s'avisa de tripatouiller la franchise électorale et le tour fut joué. Mais j'ai espérance, déclare le sénateur Dandurand, qu'à cette élection M. Meighen et ses amis vont danser un danse sans pareille. Il lance en terminant un vibrant appel aux dames, aux jeunes filles et à tous les fils d'électeurs. Il est assés pour chacun sur que son nom est sur la liste électorale, pour pouvoir venir apporter son concours dans le grand triomphe de l'honorable Mitchell, le 6 décembre prochain.

L'HONORABLE ATHANASE DAVID

L'honorable secrétaire provincial fait un bel éloge de l'honorable Mitchell. Ils sont assez rares, dit-il, les hommes qui à l'appel d'un devoir soient prêts à prouver l'honnêteté de leurs convictions, la sincérité de leurs opinions au risque d'un sacrifice. M. Dandurand disait avant son départ, dit-il, que M. Mitchell pour faire son devoir laisserait un portefeuille à l'encontre d'autres qui couraient après un portefeuille en oubliant leurs devoirs.

M. Mitchell, dit-il, la province s'honore de constater qu'une division comme Saint-Antoine, où toutes les classes, capitalistes et ouvriers, riches et pauvres se trouvent, ont jeté des voix pour faire son devoir. C'est de la sorte que Québec fera des hommes qui font l'honneur du Canada. Laurier commença à Québec, ce ne fut pas long avant qu'Ottawa jeta les yeux sur lui; sir Lomer Gouin commença à Québec, fit Québec, et Ottawa l'appela. M. Mitchell, vous êtes appelé à ajouter au reflet de ces noms, la gloire. Il est assés qu'il fera à Ottawa, sa part dans le réajustement des finances du pays.

Il parle ensuite du gouvernement. A-t-on remarqué que d'ordinaire un gouvernement, après dix ans de pouvoir, vient devant le peuple et dit: Nous avons en telle année passé telle loi et nous en sommes heureux; nous avons aide à faire de grandes choses pour le pays et nous en sommes fiers. Aujourd'hui les torques viennent devant nous et disent: Tout ce que nous avons fait, oubliez-le; ça ne compte pas. C'est l'accuse traduit en correctionnelle qui demande au juge d'oublier ses délits. Il est possible que les ministres aient oublié le passé de sir Robert Borden et qu'ils aient même oublié le leur; quant à nous, historiens nous ne l'oublions pas.

Il rappelle ensuite la prospérité de la province et fait une comparaison avec celle du Canada. Il déclare aussi qu'il faut un gouvernement du peuple, c'est le seul moyen d'obtenir un gouvernement équitable et juste. Ce serait aussi par ce moyen que nous obtiendrions l'unité et la coopération dont nous avons tant besoin présentement. Il faut donc que le gouvernement des hommes d'élite, et M. Mitchell est un de ceux-là, soit un homme d'expérience, entouré de

CURZON FELICITE M. CHITCHERINE

(Cable de la Presse Associée)
Londres, 2. — Lord Curzon, secrétaire des Affaires Étrangères, a envoyé mardi à Leonid Krassine, ministre du Commerce et de l'Industrie russe, une note touchant celle que M. Chitcherine, ministre des Affaires Étrangères russe, a envoyée au gouvernement anglais pour leur offrir sous conditions l'acceptation des dettes de la vieille Russie jusqu'à 1914 par les Soviets.

Lord Curzon y déclare que le gouvernement anglais croit que le gouvernement russe en proposant de reconnaître ces dettes a pris le seul chemin qui peut le conduire au but qu'il doit vouloir atteindre, à savoir la coopération économique des autres nations.

On dit que M. Lloyd George a exprimé le désir de contester M. Chitcherine au sujet des dettes russes et qu'une conférence va avoir lieu dans quelques jours.

M. E. LAPOINTE DANS QUEBEC-EST

Il est choisi comme candidat à une assemblée de 4,000 personnes

QUEBEC ET M. KING

(Dépêche de la Presse Associée)

Québec, 2. — A la première grande assemblée libérale tenue dans cette ville, depuis l'ouverture de la campagne fédérale, M. Ernest Lapointe, chef libéral du district, a été mis en nomination comme candidat dans Québec-Est, sur la proposition de M. Napoléon Drouin, appuyé par M. Louis Letourneau, M.L.A., et M. Georges Parent.

La réunion avait lieu dans la patinoire Martineau. Environ quatre mille personnes, y compris un grand nombre de dames, étaient présentes. M. Nap. Drouin, ancien maire de Québec, président et les orateurs furent M. Louis Letourneau, Georges Parent, Ernest Lapointe, l'honorable Dr Bédard et le major C. G. Power.

M. Lapointe déclara que le nom même du parti de M. Meighen était un trompe l'œil; national - libéral - conservateur. Quant à lui il est libéral, pur et simple. Il déclara que la dette du pays était de \$2,350,000,000 et le gouvernement a fait des prêts à la Grèce et à la Roumanie et des ministres de la Couronne sont intéressés dans la transaction.

Nous sommes les successeurs de sir Wilfrid Laurier, déclara M. Lapointe. "Nous sommes libéraux et nous restons libéraux. Nous resterons libéraux sous la direction de l'homme estimable qui possède les qualifications pour administrer le pays et nous l'aimons d'autant plus qu'il est violemment attaqué par ses adversaires. Cet homme c'est l'hon. Mackenzie King."

Le premier ministre Taschereau déclara que les sentiments de M. Mackenzie King à l'égard de la province de Québec étaient manifestes par le fait qu'il avait emmené M. Ernest Lapointe et l'hon. M. Bédard dans les autres provinces pour parler avec lui.

Il déclare que Laurier avait donné à Québec son superbe pont, les terminus du Transcontinental, la fabrique Ross et avait entrepris les travaux de la rivière St-Charles. Il affirma que les conservateurs n'avaient tenu aucune de leurs promesses. Le seul remède à la situation est de balayer les conservateurs du pouvoir. Il déclara que le gouvernement fédéral fait des empiétements continus sur la province de Québec. Il dit que la province de Québec voulait protéger son actif et c'est pourquoi elle est dans la lutte.

L'honorable Dr Bédard demanda aux électeurs de Québec-Est de renouveler à l'unanimité le mandat qu'ils avaient donné à M. Ernest Lapointe. Il parla de la brillante carrière de sir Wilfrid Laurier qui l'un des États les plus éminents de l'empire.

Il lui trouve en M. Ernest Lapointe un digne successeur. Il déclara que M. Borden avait abandonné la partie non à cause de son mauvais état de santé mais à cause des remords qu'il éprouve pour avoir fait adopter la loi des électeurs.

SYMPATHIES DE LA JEUNESSE LIBERALE

Le Conseil de l'Association de la Jeunesse Libérale, à une assemblée spéciale hier, a adopté une résolution de condoléances à l'occasion de la mort de Lady Laurier. La résolution, adoptée à l'unanimité, fut proposée par M. Maurice Lalonde, secondée par M. Emile Marcotte. Voici le texte de la résolution:

Il est résolu que les membres de l'Association de la Jeunesse Libérale ont appris avec grand regret la mort de Lady Laurier; que tous s'unissent aux membres de la famille de la défunte pour pleurer sa mort;

Et, que copie de cette résolution soit transmise à la famille et aux journaux.

56e anniversaire du président Harding

(Dépêche de la Presse Associée)
Washington, 2. — Le président Harding a célébré son 56ème anniversaire de naissance aujourd'hui. Il a reçu nombre de lettres et de télégrammes de félicitations.

Le roi Georges lui a envoyé le télégramme suivant:

A l'occasion de votre anniversaire, M. le président, je me fais plaisir de vous offrir mes bons souhaits les plus cordiaux pour votre santé et votre bonheur et vous assurer de mon amitié cordiale et de mon estime."

respect et de la confiance de ses concitoyens, et il est garant dans l'avenir qu'il saura faire pour son pays ce qu'il a fait dans le passé pour sa province.

RETROGRESSION DEPUIS VERSAILLES

Le "Glasgow Herald" dit que les Dominions peuvent être mécontents

(Cable de la Presse Associée)
Londres, 2. — Le "Glasgow Herald" dit qu'il croit que le mécontentement exprimé par le premier ministre Smuts du Sud-Africain et par quelques tenants extrémistes de l'école autonomiste au Canada, à la suite de l'échec du gouvernement britannique d'obtenir une représentation adéquate pour le Sud-Africain dans la conférence de Washington est parfaitement naturelle.

L'inclusion d'hommes d'Etat canadiens et australiens signifierait une voix pour la Bretagne impériale, suivant le "Herald". Ce n'est pas seulement que la mère-patrie seule qui sera entendue, mais au point de vue du statut des dominions, qui signifie beaucoup pour le Sud-Africain dans sa lutte avec les nationalistes, il y a une rétrogression indubitable de la position obtenue à la conférence internationale à Paris.

Les Etats-Unis avec leur attachement aux formes légales, dit le "Herald", ne comprennent pas l'empire britannique du tout. Quelque dépitant que soit cette rétrogression, les dominions doivent les laisser passer, naturel du développement la complète acceptation internationale de leur position qui viendra assurément à temps.

DEBAT DANGEREUX A LA CH. DES COMMUNES

Le gouvernement autorise la discussion de la conférence de Washington

MOTION TRAVAILLISTE

Il s'opposera à la discussion de l'alliance anglo-japonaise

(Cable de la Presse Associée)

Londres, 2. — Une discussion de la conférence de Washington aura lieu à la Chambre des Communes vendredi prochain. Une résolution a été présentée par les travaillistes approuvant chaleureusement la conférence, a annoncé aujourd'hui Austen Chamberlain, leader du gouvernement.

Sir Francis William Lowe, député unioniste de Birmingham, a protesté contre cette discussion dans le moment à cause de l'effet néfaste qu'elle pourrait avoir aux Etats-Unis et dans les autres pays. M. Chamberlain a répondu que cette opinion avait été l'objet de la plus sérieuse considération.

"J'ai indiqué mes doutes, hier, dit le leader du gouvernement, mais depuis j'ai considéré la question de concert avec le premier ministre et le secrétaire des affaires étrangères. Nous sommes en complet accord dans notre désir de voir la conférence de Washington réussir que le gouvernement, confiant dans la discrétion de la Chambre sur la manière de faire la discussion de façon à ne pas mettre en danger le succès de la conférence, a consenti à la discussion."

En réponse à une autre interpellation, M. Chamberlain a dit: "Je présume qu'il y aura une discussion sur le but réel et essentiel de la conférence de Washington, qui est la réduction des armements."

Comme on lui demandait si toute la question de l'alliance anglo-japonaise serait soulevée au cours de la discussion, M. Chamberlain a dit qu'il ne croyait pas que la résolution couvrirait ce terrain. "Je m'opposerais, comme contraire à l'intérêt public, à toute discussion de la nature indiquée," déclara M. Chamberlain.

L'objection de sir Francis fut appuyée mais il n'en résulta rien.

La motion sera présentée par John Robert Glynes, Stephen Walsh, J. H. Thomas, Arthur Henderson et Thomas Shaw. Elle se lit comme suit:

"Que cette Chambre approuve chaleureusement la réunion de la conférence internationale de Washington, et espère que les efforts de la nation britannique, par son suprême effort, sera fait pour en arriver à des mesures d'accord qui obtiendront une réduction importante et progressive du fardeau écrasant des armements et empêchera l'exportation des munitions de guerre par les compagnies privées d'un pays à un autre."

Dans l'intérêt de l'unité du parti travailliste il fut décidé d'enlever de la motion la partie qui se lit comme suit: "et empêchera l'exportation des munitions de guerre par les compagnies privées d'un pays à un autre."

Deux hommes arrêtés au sujet de ce vol

(Dépêche de la Presse Associée)
New-York, 2. — L'arrestation de deux hommes recherchés par les autorités postales au sujet du vol de \$1,500,000 commis dans la soirée du 24 octobre, a été annoncée aujourd'hui par la police de Jersey City. Ces hommes furent arrêtés hier pendant qu'ils conduisaient une auto sur le boulevard de la ville. Ils furent immatriculés aux quartiers généraux de la police à Jersey City sous les noms de Michael Arbesi, alias Rafael Derosa et Frank Calabrese tous deux de Hoboken.

Ils sont détenus mais aucune accusation n'a été portée contre eux.

Le commissaire de police Bentley, de Jersey City, a dit qu'il savait les relations que les deux individus avaient avec le vol, mais qu'il ne pouvait les faire connaître publiquement.

Prières pour la conf. de Washington

(Cable de la Presse Associée)
Londres, 2. — Le "National Free Church Council of England" de concert avec un Federal Council of the Churches of Christ of America va offrir des prières dans les 10,000 églises du pays dimanche prochain, pour le succès de la conférence de Washington.

Le cardinal Bourne, archevêque catholique de Westminster, a demandé au clergé de son archidiocèse d'offrir des prières spéciales dimanche. Il a demandé à tous les évêques catholiques de Grande-Bretagne de faire de même.

CARTES D'AFFAIRES

Avocats

GOUIN, LEMIEUX & PARENT

Chambre 808. Tél. Main 3066
245, Montreal Street, 11 Place d'Armes
12-13.

GEOFFRION, GEOFFRION & PRUDHOMME

AVOCATS
No 112 RUE ST-JACQUES
Victor Geoffrion, C.R.
Aimé Geoffrion, C.R.
J. Alex Prudhomme, C.R.
Boite postale 1025. Phone, Main 10

Tél. Main 1193. Rés. Melrose 21

THEODORE RHEAUME, C.R.

AVOCAT
EDIFICE "LA SAUVGARDE"
92, Notre-Dame Est. MONTREAL
12-13

BREVETS D'INVENTION

En toute pays. Demandez le GUIDE DE L'INVENTEUR qui sera envoyé gratis

MARION & MARION

804 rue Université, Montréal.

MARINE MARCHANDE DU GOUVERNEMENT CANADIEN LIMITEE

DE MONTREAL, QUE.

SERVICE DE LIVERPOOL

S.S. Canadian Hunter, 16 Nos.

SERVICE DE LONDRES

S.S. Canadian Otter, 11 Nos.

SERVICE DE GLASGOW

S.S. Canadian Squatter, 8 Nos.

SERVICE DE CARDIFF & SWANSE

S.S. Canadian Trooper, 16 Nos.

SERVICE DE L'AUSTRALIE ET DE LA NOUVELLE-ZELANDE



POUR TOUT
LE MONDE

CHRONIQUE JUDICIAIRE

COUR SUPERIEURE DIVISION DE PRATIQUE

2 novembre 1921.

Président : Hon. Juge Coderre.

Jugements rendus dans les causes suivantes :

David King vs Théâtre National Incorporated et O. Gélina, opposant. Motion du demandeur pour interroger l'opposant : accordée, et fixée au 10 novembre 1921, à 10.30 a.m. au greffe, dépens réservés et autres conclusions réservées. Bruneau, J.

Bertha Coffey vs Avaron Schwartz. Requête de la demanderesse pour être en justice en séparation de biens : accordée, dépens à suivre. Bruneau, J.

Samuel M. Tilden vs The Veteran. Motion du demandeur pour amender : accordée, dépens à suivre. Bruneau, J.

J. A. Bover vs J. E. Déay et al. Motion du demandeur pour le rejet des affidavits : accordée, avec dépens. Bruneau, J.

Le Roi vs S. Kalmanovitch et Dame Laura Kalmanovitch Derish, opposant. Motion du demandeur pour interroger l'opposant : accordée, et fixée au 9 novembre 1921, à 10.30 a.m. au greffe : dépens réservés et autres conclusions réservées. Bruneau, J.

S. Weinberg vs M. Malta et al. Exemption en droit partiel du demandeur : maintenue en partie, avec dépens. Bruneau, J.

Philip Siskind vs Alliance Am. Co. Limitée. Motion du demandeur pour détails : renvoyée, avec dépens. Bruneau, J.

C. Proulx vs Dame Kate Green et vir. Exception à la forme, maintenue quant aux frais seulement. Bruneau, J.

M. S. Wheelwright Co. limitée vs W. E. Sheen et défendeur opposant. Opposition à jugement reçue. Bruneau, J.

Dame V. M. Warrall vs W. G. Porter. Motion de la demanderesse pour appeler défendeur par les journaux : accordée. Bruneau, J.

Max Ruby vs Achille St-Mars et J. G. Duhamel, ex-qual. Intervention. Intervention reçue. Bruneau, J.

Law Union & Rock Ins. Co. limitée vs A. Rigler. Motion du demandeur pour le rejet de la défense : motion renvoyée, avec dépens. Bruneau, J.

C. Lassier vs A. Lacoste et al. Motion du demandeur pour le rejet de paragraphes : motion rejetée, avec dépens. Demers, J.

Robert Gruenwald et al. vs Joseph A. Séguin et al. et Lewis Pickelman. Motion des défendeurs pour détails : accordée, 8 jours de délai, dépens à suivre. Bruneau, J.

Joseph Delorme vs Luger Delorme. Motion des défendeurs pour permis accordée, sans frais. Bruneau, J.

F. Dyll vs Dame Ella Engel et vir. Motion des défendeurs pour permission de plaider : accordée en par défauts payant frais de motion et de défauts. Bruneau, J.

Le Crédit Foncier Franco-Canadien vs Le Jardin Zoologique de Montréal. Jugement pour \$13,633.86. — Juge Bruneau.

J. Gauthier, jr. vs P. E. La Croix. Jugement pour \$159. — Juge Surveyl.

Joseph Findelen vs Alex. Adelman et al. Jugement pour \$1,472.68. — Juge Surveyl.

S. Morant vs Brunet et Renent. Jugement pour \$78.16. — Juge Bruneau.

Dame Emma Péloadeau vs Alfred Péloadeau. Jugement pour \$1,700. — Juge Bruneau.

A. Gauthier vs Dame D. Collette. Jugement pour \$236. — Juge Bruneau.

Paul Gariépy vs O. Plamondon et al. Jugement pour \$531.28. — Juge Bruneau.

George F. Sheppard et C. Jack Zirmen. Jugement pour \$533. — Juge Bruneau.

T. Leghinah vs C. Horned. Jugement pour \$200. — Juge Bruneau.

J. W. Duncan Limited vs J. S. J. et al. Jugement en faveur du défendeur. Sûreté pour \$118.74. — Juge Bruneau.

Le Crédit Canadien Co. Limited, vs George E. Beauvais et O. Levin, T. S. Jugement pour \$127.60. — Juge Bruneau.

J. Duteuil vs L. Lanthier et al. Jugement pour \$1,552.50. — Juge Bruneau.

A. Bruneau vs A. Beaudet. Jugement pour \$2,512.37. — Juge Bruneau.

J. R. Gauthier et al. vs O. Malo et al. Jugement en faveur du demandeur. Jugement pour \$821.39. — Juge Bruneau.

P. Ureski vs D. Galots. Jugement pour \$400. — Juge Bruneau.

M. Frank vs Rosa Lefebvre. Jugement en faveur du demandeur. Jugement pour \$1,552.50. — Juge Bruneau.

S. L. Routtenberg Co. vs E. Couture et Dame Editha Martel, opposant. Jugement relevant l'opposant de la cause. — Juge Bruneau.

J. R. Berthiaume vs J. R. Mainville et al. et Dame Elmina Berthiaume et al. Jugement en faveur du demandeur pour mettre en cause A. O. Destalier : accordée, dépens à suivre. Bruneau, J.

R. B. Hutcherson vs H. Hoieberg. Motion du demandeur pour production de documents : accordée, quant aux frais à suivre le sort de la cause. — Juge Bruneau.

J. A. E. Dion vs Louis Grenier et Lambert Bran, T. S. et Eugène Grenier, opposant. Motion du demandeur pour le renvoi de l'exposition : motion reçue, dépens à suivre. Bruneau, J.

Dame Melora Black vs Albert Bizar. Motion du demandeur pour permission d'instance : accordée avec dépens. Bruneau, J.

John M. Ginner vs B. Dreihau. Motion du demandeur pour voir les parties du domicile du défendeur : accordée. Bruneau, J.

Decker J. E. Racicot vs Jos. Languet. Motion du demandeur pour voir les parties du domicile du défendeur : accordée. Bruneau, J.

Chears Rapids Manufacturing and Power Co., et al. vs The Wellman

UN PROBLEME D'EGOUTTEMENT LE CONSEIL D'HYGIENE

Il s'agit de faire assurer l'égouttement normal des eaux ménagères de l'avenue Maplewood à l'avenue Willowdale, soit du territoire de la ville de Montréal dans celui de la municipalité voisine.

Pour la troisième fois la ville d'Outremont intervient auprès du Conseil Supérieur d'Hygiène de la province de Québec pour faire disparaître les ennuis que, faute d'un égout et grâce à un déversoir du terrain, crée l'égouttement des eaux ménagères provenant des maisons qui sont situées, avenue Maplewood, dans le territoire de la ville de Montréal. Le conseil municipal d'Outremont demande instamment d'agir au Conseil supérieur d'Hygiène. Il s'agitrait pour la ville de Montréal, si elle y était tenue d'une façon ou d'une autre, de faire construire un égout qui serait le remède radical à la situation. Mais cet égout, on en estime déjà le prix à plus de \$150,000.

Le conseil municipal d'Outremont, réuni hier soir en session régulière, a adopté une résolution en faveur de ceux de ses contribuables qui veulent se protéger contre l'état d'insalubrité provenant des immondices qui pénètrent le terrain où leur domicile est tout proche érigé. Cette résolution se lit ainsi :

« Attendu que les maisons de l'avenue Maplewood, à l'ouest de l'avenue Bellingham et comprises dans le territoire de la ville de Montréal, s'égouttent dans les terrains de l'avenue Willowdale et donc dans le territoire de la cité d'Outremont ;

« Attendu qu'après avoir été reprises, le 24 juin 1915 et le 16 août 1916, les conclusions du Conseil Supérieur d'Hygiène des ennuis qui résultent de cet égouttement, et que les propriétaires de l'avenue Willowdale lui ont fait eux-mêmes plusieurs représentations à cet égard ;

« Il est résolu que le conseil prie instamment le Conseil supérieur d'Hygiène de remédier sans délai à ce dangereux état de choses ;

« Sur proposition de MM. Ethier et Sayer, la résolution a été adoptée.

« Le conseil prie le Conseil Supérieur d'Hygiène de faire en sorte qu'il n'y ait rien fait d'urgence, hier soir, il faut mentionner qu'un échevin de la municipalité, M. Mallette, est présentement malade, mais qu'il va mieux depuis quelques jours.

« Sur proposition de MM. Ethier et Sayer, la résolution a été adoptée.

« Le conseil prie le Conseil Supérieur d'Hygiène de faire en sorte qu'il n'y ait rien fait d'urgence, hier soir, il faut mentionner qu'un échevin de la municipalité, M. Mallette, est présentement malade, mais qu'il va mieux depuis quelques jours.

« Sur proposition de MM. Ethier et Sayer, la résolution a été adoptée.

« Le conseil prie le Conseil Supérieur d'Hygiène de faire en sorte qu'il n'y ait rien fait d'urgence, hier soir, il faut mentionner qu'un échevin de la municipalité, M. Mallette, est présentement malade, mais qu'il va mieux depuis quelques jours.

« Sur proposition de MM. Ethier et Sayer, la résolution a été adoptée.

« Le conseil prie le Conseil Supérieur d'Hygiène de faire en sorte qu'il n'y ait rien fait d'urgence, hier soir, il faut mentionner qu'un échevin de la municipalité, M. Mallette, est présentement malade, mais qu'il va mieux depuis quelques jours.

« Sur proposition de MM. Ethier et Sayer, la résolution a été adoptée.

« Le conseil prie le Conseil Supérieur d'Hygiène de faire en sorte qu'il n'y ait rien fait d'urgence, hier soir, il faut mentionner qu'un échevin de la municipalité, M. Mallette, est présentement malade, mais qu'il va mieux depuis quelques jours.

« Sur proposition de MM. Ethier et Sayer, la résolution a été adoptée.

« Le conseil prie le Conseil Supérieur d'Hygiène de faire en sorte qu'il n'y ait rien fait d'urgence, hier soir, il faut mentionner qu'un échevin de la municipalité, M. Mallette, est présentement malade, mais qu'il va mieux depuis quelques jours.

« Sur proposition de MM. Ethier et Sayer, la résolution a été adoptée.

« Le conseil prie le Conseil Supérieur d'Hygiène de faire en sorte qu'il n'y ait rien fait d'urgence, hier soir, il faut mentionner qu'un échevin de la municipalité, M. Mallette, est présentement malade, mais qu'il va mieux depuis quelques jours.

« Sur proposition de MM. Ethier et Sayer, la résolution a été adoptée.

« Le conseil prie le Conseil Supérieur d'Hygiène de faire en sorte qu'il n'y ait rien fait d'urgence, hier soir, il faut mentionner qu'un échevin de la municipalité, M. Mallette, est présentement malade, mais qu'il va mieux depuis quelques jours.

« Sur proposition de MM. Ethier et Sayer, la résolution a été adoptée.

« Le conseil prie le Conseil Supérieur d'Hygiène de faire en sorte qu'il n'y ait rien fait d'urgence, hier soir, il faut mentionner qu'un échevin de la municipalité, M. Mallette, est présentement malade, mais qu'il va mieux depuis quelques jours.

« Sur proposition de MM. Ethier et Sayer, la résolution a été adoptée.

« Le conseil prie le Conseil Supérieur d'Hygiène de faire en sorte qu'il n'y ait rien fait d'urgence, hier soir, il faut mentionner qu'un échevin de la municipalité, M. Mallette, est présentement malade, mais qu'il va mieux depuis quelques jours.

« Sur proposition de MM. Ethier et Sayer, la résolution a été adoptée.

« Le conseil prie le Conseil Supérieur d'Hygiène de faire en sorte qu'il n'y ait rien fait d'urgence, hier soir, il faut mentionner qu'un échevin de la municipalité, M. Mallette, est présentement malade, mais qu'il va mieux depuis quelques jours.

« Sur proposition de MM. Ethier et Sayer, la résolution a été adoptée.

« Le conseil prie le Conseil Supérieur d'Hygiène de faire en sorte qu'il n'y ait rien fait d'urgence, hier soir, il faut mentionner qu'un échevin de la municipalité, M. Mallette, est présentement malade, mais qu'il va mieux depuis quelques jours.

« Sur proposition de MM. Ethier et Sayer, la résolution a été adoptée.

« Le conseil prie le Conseil Supérieur d'Hygiène de faire en sorte qu'il n'y ait rien fait d'urgence, hier soir, il faut mentionner qu'un échevin de la municipalité, M. Mallette, est présentement malade, mais qu'il va mieux depuis quelques jours.

« Sur proposition de MM. Ethier et Sayer, la résolution a été adoptée.

« Le conseil prie le Conseil Supérieur d'Hygiène de faire en sorte qu'il n'y ait rien fait d'urgence, hier soir, il faut mentionner qu'un échevin de la municipalité, M. Mallette, est présentement malade, mais qu'il va mieux depuis quelques jours.

« Sur proposition de MM. Ethier et Sayer, la résolution a été adoptée.

« Le conseil prie le Conseil Supérieur d'Hygiène de faire en sorte qu'il n'y ait rien fait d'urgence, hier soir, il faut mentionner qu'un échevin de la municipalité, M. Mallette, est présentement malade, mais qu'il va mieux depuis quelques jours.

« Sur proposition de MM. Ethier et Sayer, la résolution a été adoptée.

« Le conseil prie le Conseil Supérieur d'Hygiène de faire en sorte qu'il n'y ait rien fait d'urgence, hier soir, il faut mentionner qu'un échevin de la municipalité, M. Mallette, est présentement malade, mais qu'il va mieux depuis quelques jours.

« Sur proposition de MM. Ethier et Sayer, la résolution a été adoptée.

« Le conseil prie le Conseil Supérieur d'Hygiène de faire en sorte qu'il n'y ait rien fait d'urgence, hier soir, il faut mentionner qu'un échevin de la municipalité, M. Mallette, est présentement malade, mais qu'il va mieux depuis quelques jours.

« Sur proposition de MM. Ethier et Sayer, la résolution a été adoptée.

« Le conseil prie le Conseil Supérieur d'Hygiène de faire en sorte qu'il n'y ait rien fait d'urgence, hier soir, il faut mentionner qu'un échevin de la municipalité, M. Mallette, est présentement malade, mais qu'il va mieux depuis quelques jours.

« Sur proposition de MM. Ethier et Sayer, la résolution a été adoptée.

« Le conseil prie le Conseil Supérieur d'Hygiène de faire en sorte qu'il n'y ait rien fait d'urgence, hier soir, il faut mentionner qu'un échevin de la municipalité, M. Mallette, est présentement malade, mais qu'il va mieux depuis quelques jours.

ORPHEUM

«Madame X» est la principale pièce à l'affiche au théâtre Orpheum, pour la semaine prochaine et les représentations de cette splendide pièce, qui seront données par le théâtre Orpheum, ont été très appréciées par le public. Les éminents artistes de l'Orpheum ont fait une interprétation de «Madame X» qui a été très appréciée par le public. Les éminents artistes de l'Orpheum ont fait une interprétation de «Madame X» qui a été très appréciée par le public.

«Madame X» est la principale pièce à l'affiche au théâtre Orpheum, pour la semaine prochaine et les représentations de cette splendide pièce, qui seront données par le théâtre Orpheum, ont été très appréciées par le public.

«Madame X» est la principale pièce à l'affiche au théâtre Orpheum, pour la semaine prochaine et les représentations de cette splendide pièce, qui seront données par le théâtre Orpheum, ont été très appréciées par le public.

«Madame X» est la principale pièce à l'affiche au théâtre Orpheum, pour la semaine prochaine et les représentations de cette splendide pièce, qui seront données par le théâtre Orpheum, ont été très appréciées par le public.

«Madame X» est la principale pièce à l'affiche au théâtre Orpheum, pour la semaine prochaine et les représentations de cette splendide pièce, qui seront données par le théâtre Orpheum, ont été très appréciées par le public.

«Madame X» est la principale pièce à l'affiche au théâtre Orpheum, pour la semaine prochaine et les représentations de cette splendide pièce, qui seront données par le théâtre Orpheum, ont été très appréciées par le public.

«Madame X» est la principale pièce à l'affiche au théâtre Orpheum, pour la semaine prochaine et les représentations de cette splendide pièce, qui seront données par le théâtre Orpheum, ont été très appréciées par le public.

«Madame X» est la principale pièce à l'affiche au théâtre Orpheum, pour la semaine prochaine et les représentations de cette splendide pièce, qui seront données par le théâtre Orpheum, ont été très appréciées par le public.

«Madame X» est la principale pièce à l'affiche au théâtre Orpheum, pour la semaine prochaine et les représentations de cette splendide pièce, qui seront données par le théâtre Orpheum, ont été très appréciées par le public.

«Madame X» est la principale pièce à l'affiche au théâtre Orpheum, pour la semaine prochaine et les représentations de cette splendide pièce, qui seront données par le théâtre Orpheum, ont été très appréciées par le public.

«Madame X» est la principale pièce à l'affiche au théâtre Orpheum, pour la semaine prochaine et les représentations de cette splendide pièce, qui seront données par le théâtre Orpheum, ont été très appréciées par le public.

«Madame X» est la principale pièce à l'affiche au théâtre Orpheum, pour la semaine prochaine et les représentations de cette splendide pièce, qui seront données par le théâtre Orpheum, ont été très appréciées par le public.

«Madame X» est la principale pièce à l'affiche au théâtre Orpheum, pour la semaine prochaine et les représentations de cette splendide pièce, qui seront données par le théâtre Orpheum, ont été très appréciées par le public.

«Madame X» est la principale pièce à l'affiche au théâtre Orpheum, pour la semaine prochaine et les représentations de cette splendide pièce, qui seront données par le théâtre Orpheum, ont été très appréciées par le public.

«Madame X» est la principale pièce à l'affiche au théâtre Orpheum, pour la semaine prochaine et les représentations de cette splendide pièce, qui seront données par le théâtre Orpheum, ont été très appréciées par le public.

«Madame X» est la principale pièce à l'affiche au théâtre Orpheum, pour la semaine prochaine et les représentations de cette splendide pièce, qui seront données par le théâtre Orpheum, ont été très appréciées par le public.

«Madame X» est la principale pièce à l'affiche au théâtre Orpheum, pour la semaine prochaine et les représentations de cette splendide pièce, qui seront données par le théâtre Orpheum, ont été très appréciées par le public.

«Madame X» est la principale pièce à l'affiche au théâtre Orpheum, pour la semaine prochaine et les représentations de cette splendide pièce, qui seront données par le théâtre Orpheum, ont été très appréciées par le public.

«Madame X» est la principale pièce à l'affiche au théâtre Orpheum, pour la semaine prochaine et les représentations de cette splendide pièce, qui seront données par le théâtre Orpheum, ont été très appréciées par le public.

«Madame X» est la principale pièce à l'affiche au théâtre Orpheum, pour la semaine prochaine et les représentations de cette splendide pièce, qui seront données par le théâtre Orpheum, ont été très appréciées par le public.

«Madame X» est la principale pièce à l'affiche au théâtre Orpheum, pour la semaine prochaine et les représentations de cette splendide pièce, qui seront données par le théâtre Orpheum, ont été très appréciées par le public.

«Madame X» est la principale pièce à l'affiche au théâtre Orpheum, pour la semaine prochaine et les représentations de cette splendide pièce, qui seront données par le théâtre Orpheum, ont été très appréciées par le public.

«Madame X» est la principale pièce à l'affiche au théâtre Orpheum, pour la semaine prochaine et les représentations de cette splendide pièce, qui seront données par le théâtre Orpheum, ont été très appréciées par le public.

«Madame X» est la principale pièce à l'affiche au théâtre Orpheum, pour la semaine prochaine et les représentations de cette splendide pièce, qui seront données par le théâtre Orpheum, ont été très appréciées par le public.

«Madame X» est la principale pièce à l'affiche au théâtre Orpheum, pour la semaine prochaine et les représentations de cette splendide pièce, qui seront données par le théâtre Orpheum, ont été très appréciées par le public.

«Madame X» est la principale pièce à l'affiche au théâtre Orpheum, pour la semaine prochaine et les représentations de cette splendide pièce, qui seront données par le théâtre Orpheum, ont été très appréciées par le public.

«Madame X» est la principale pièce à l'affiche au théâtre Orpheum, pour la semaine prochaine et les représentations de cette splendide pièce, qui seront données par le théâtre Orpheum, ont été très appréciées par le public.

«Madame X» est la principale pièce à l'affiche au théâtre Orpheum, pour la semaine prochaine et les représentations de cette splendide pièce, qui seront données par le théâtre Orpheum, ont été très appréciées par le public.

«Madame X» est la principale pièce à l'affiche au théâtre Orpheum, pour la semaine prochaine et les représentations de cette splendide pièce, qui seront données par le théâtre Orpheum, ont été très appréciées par le public.

«Madame X» est la principale pièce à l'affiche au théâtre Orpheum, pour la semaine prochaine et les représentations de cette splendide pièce, qui seront données par le théâtre Orpheum, ont été très appréciées par le public.

«Madame X» est la principale pièce à l'affiche au théâtre Orpheum, pour la semaine prochaine et les représentations de cette splendide pièce, qui seront données par le théâtre Orpheum, ont été très appréciées par le public.

«Madame X» est la principale pièce à l'affiche au théâtre Orpheum, pour la semaine prochaine et les représentations de cette splendide pièce, qui seront données par le théâtre Orpheum, ont été très appréciées par le public.

«Madame X» est la principale pièce à l'affiche au théâtre Orpheum, pour la semaine prochaine et les représentations de cette splendide pièce, qui seront données par le théâtre Orpheum, ont été très appréciées par le public.

«Madame X» est la principale pièce à l'affiche au théâtre Orpheum, pour la semaine prochaine et les représentations de cette splendide pièce, qui seront données par le théâtre Orpheum, ont été très appréciées par le public.

«Madame X» est la principale pièce à l'affiche au théâtre Orpheum, pour la semaine prochaine et les représentations de cette splendide pièce, qui seront données par le théâtre Orpheum, ont été très appréciées par le public.

«Madame X» est la principale pièce à l'affiche au théâtre Orpheum, pour la semaine prochaine et les représentations de cette splendide pièce, qui seront données par le théâtre Orpheum, ont été très appréciées par le public.

«Madame X» est la principale pièce à l'affiche au théâtre Orpheum, pour la semaine prochaine et les représentations de cette splendide pièce, qui seront données par le théâtre Orpheum, ont été très appréciées par le public.

«Madame X» est la principale pièce à l'affiche au théâtre Orpheum, pour la semaine prochaine et les représentations de cette splendide pièce, qui seront données par le théâtre Orpheum, ont été très appréciées par le public.

LA JOURNEE D'HIER MARQUEE PAR TROIS GRAVES ACCIDENTS

Trois ouvriers succombent aux blessures qu'ils s'infligent au cours de leur travail. — L'un fait une chute de cinquante pieds dans le puits d'un ascenseur, le second tombe d'une hauteur de 30 pieds dans la cale d'un navire, tandis que le troisième succombe à une fracture du crâne.

La journée d'hier a été marquée de trois malheureux accidents dont les victimes gisent actuellement sur les dalles froides de la Morgue attendant que le coroner ait disposé de leur corps.

Vers 11 h. 15, hier matin, un employé de la Canada Cement Co. du nom de Joseph Wilson, âgé de 56 ans, était occupé à manier des caisses qu'il plaçait sur un monte-charge, lorsqu'à un moment donné, une fausse manœuvre lui fit perdre l'équilibre et le malheureux tomba dans le puits de l'ascenseur, d'une hauteur d'environ cinquante pieds.

Les compagnons de travail de Wilson se portèrent immédiatement à son secours, mais lorsqu'ils purent atteindre le fond du puits, ils ne trouvèrent qu'un cadavre sanglant et difforme.

La mort avait été instantanée. Les autorités policières furent aussitôt avisées et le corps du malheureux ouvrier fut transporté à la Morgue pour enquête.

Cet accident est survenu aux usines de la Canada Cement, situées Carré Wilson. Le défunt demeurait au No 2811 rue Ste-Catherine Est et au moment de l'accident il travaillait en compagnie de M. Doy Roy, 167 rue Duvernay.

Le second accident s'est produit vers 8.30 h. ce matin, dans le port de M. Rod. Duguay, qui conduisait un groupe de débardeurs au hangar No 16, où l'on procédait au chargement du «Manchester Producer» qui est tombé accidentellement dans la cale du navire, d'une hauteur de plus de trente pieds.

Le troisième accident dont nous avons à relater la fin tragique est M. Fred. Wilson, domicilié au No 298 rue Aque-due.

Ce dernier travaillait, mardi après-midi, à réparer le plafond d'une salle à l'édifice de la Guaranteed Pure Milk, au No 865 rue Ste-Catherine Ouest, lorsque tout à coup, il s'effaissa d'un échafaud sur lequel il avait pris place avec deux compagnons.

Celui-ci se portèrent à son secours et le voyant pas reprendre connaissance, ils le mandèrent aussitôt l'ambulance de l'hôpital Western.

Wilson, malgré tous les soins dont il fut l'objet succomba à une fracture du crâne, et son corps fut transporté à la Morgue où le coroner McMahon tiendra une enquête ce matin.

Dans chacun de ces cas des enquêtes sommaires ont été faites par M. Proulx, détective-enquêteur de la Cour du Coronar.

Une dépêche de lettres pour le Royaume-Uni, pour être expédiée par le paquebot S.S. «GEORGE WASHINGTON», qui quittera New-York le 8 novembre, sera fermée au bureau de poste central, Montréal, à 5.00 p.m., le 7 courant.

Une dépêche de lettres pour le Royaume-Uni, pour être expédiée par le paquebot S.S. «ROTTERDAM», qui quittera New-York le 12 novembre, sera fermée au bureau de poste central, Montréal, à 5.00 p.m., le 11 courant.

Les autres membres qui font partie de conseil, et qui ne subissent pas d'élégations sont : Mgr L. A. Dubuc, aumônier ; Germain Lefebvre, maître de chapelle ; Raoul Paquet, organiste.

M. le président Brassard a élogieusement remercié les membres de la chorale de l'honneur que l'on lui faisait, en l'honneur d'un second tour.

Outre les élections du chœur de chant, ont lieu celles du chœur des enfants, dont le résultat est le suivant : René Denis, président ; R. Boucher, 1er conseiller ; C. H. Jubinville, 2ème conseiller ; A. Beaubien, 3ème conseiller ; P. Pelletier, secrétaire ; J. L. Bernardin, G. Coursol, M. Perrault, bibliothécaire ; A. Merne, G. Lafleur, S. Malouin, J. Robitaille, G. Perrault, A. Coutlée, G. Vermette, L. Ethier, grand-conseil ; L. Perrault, ass.-maître de chapelle.

Les autres membres qui font partie de conseil, et qui ne subissent pas d'élégations sont : Mgr L. A. Dubuc, aumônier ; Germain Lefebvre, maître de chapelle ; Raoul Paquet, organiste.

M. le président Brassard a élogieusement remercié les membres de la chorale de l'h

étaient plus indécises. Les prix à m
étaient de 5 à 7 points en baisse.

Les livraisons futures du sucre raffiné n'ont été marquées par aucune transaction.

LES VALEURS HORS-LISTE

HORS-LISTE
VENTES DE L'AVANT-MIDI
Argonaut Gold—500 A 750 500 A

New Rildorden—25	50
New Rildorden pf.—25	64
Tram. Power.—25	10, 50, 10, 50
15	
Winner's Ralls pf.—50	75
Whelan Voting Trust—50	44
Acres-Holden Tr. Co. Ltd	25
Archer's Holdings—50	25
Reiding Cort. Ltd. pf.	40
Cuban Can. Sugar	2
Can. Car Notes	2
Can. C. Co. pf.	4
Can. Woolens	2
Do. pf.	62
Dryden Paper	17
Electric Power	17
Maritime Coal Railway	68
and Power Bonds	68
Mattagann P. & P. Co	18
Matt. & T. M. & P. Co	10
Provincial Bank	10

Riordon Co. Ltd.	1.00
Do. 1st Comm. pfd.	7
Southern Can. Power Co.	28
St. Maur. Val. Cert. Bonds	84
Western Quebec Power	1
Whalen P. and P. Mills pf	27
W.peg Elec. Ry. Co. pfd	79
VENTES DE L'APRES-MIDI	
Dryden Paper—50 @ 17, 35 & 14 1/2	
Southern Canada Paper—50 @ 27 1/2	
New Riordon—50 @ \$1.00, 10 @ 30	
a \$1.00.	

DU CANADA
OLITAINE DE L'ILE DE
TREAL
OBLIGATIONS 5 ans: 6%
ditions suivantes:
CTIONS de \$ 100
CTIONS de 500
CTIONS de 1000
ntérêt payable 1er Mai et Novembre,
Banque d'Hyochsberg, à Montréal.
ont reçues par la sùdite Commission

[illegible]

0,000
ctoria C B

Colombie-Britannique, est située
des plus beaux ports de mer sur
les maritimes la reliant à Van-
ville d'une population de 50,000
des industries qui se dévelop-
remonte à 1842.

LECLERC
ET COURTIER
QUEBEC
74, rue St-Pierre
(fondée en 1901)

189-

aciérie en Canada n'employant
tières premières extraites dans
tannique."

Steel Corporation

STRE PLACEMENT

canadien) 1930	6 ¹ / ₄
66	6
ERT (mun.) 1931	6
un.) 1931	6
EST (mun.) 1941 et 1951	6
(mun.) 1926	6
D (gar.) 1931 à 1940	6 ¹ / ₂
(mun.) 1924	6
20	6 ¹ / ₂

1929.....	6
(scol.) 1940.....	6 1/4
1927 à 1933.....	7
1931.....	7
à 1934.....	6 1/2
C. 1951.....	7
ST-FRANÇOIS 1929.....	7

ont les fonds publics de la province
aux, accolines, etc.) au rendement de
anglaises leur sont offerts au rende-
Canadien-français n'en ferait-il pas

de la COOPÉRATIVE CENTRALE

de 10% d'intérêt
et depuis plusieurs années 8% d'intérêt.
Les PULPE sont payables, capital et intérêts
sans coupons sans frais et bonifications la
demande.

Verre Vidricaire
Verres
OTTAWA

EAU-CHEF: T61: M. 7080
MONTREAL.

LES LIMIERS ONT OPERE DIX ARRESTATIONS HIER APRES-MIDI

Ils réussissent à débarrasser la ville de neuf individus, accusés de vols et qui seraient impliqués dans plusieurs gros cambriolages. — Le surintendant Kirkland, du Pacifique Canadien, accusé d'homicide par les jurés du corener, est arrêté et remis en liberté provisoire.

Depuis quelques semaines, les li-
miers ont accompli un superbe tra-
vail. Ils ont permis à ceux qui se risqueront dans
une entreprise de ce genre, car ils ne
seront pas longtemps en liberté et re-

Depuis quelques semaines, les li-miers ont accompli un superbe tra-vail et nous devons reconnaître le suc-cès qui a couronné leurs efforts en vue d'assurer à notre population une pro-tection efficace et sûre.

En effet, de nombreuses arrestations sont opérées, ce qui démontre que les bandits ne peuvent plus opérer dans notre ville sans être, peu de temps après leur ex-ploit, pincés, conduits à la Shérète et traduits devant les tribunaux pour ré-pondre aux graves accusations portées contre eux.

C'est ainsi qu'hier après-midi, les dé-tectives ont opéré l'arrestation de neuf individus qui devront répondre ce matin, devant le magistrat de police de différentes accusations de vol, la plupart d'entre eux étant impliqués avec à ceux qui se risquent dans une entreprise de ce genre, car ils ne seront pas longtemps en liberté et re-cevront sans tarder le châtiment qu'ils méritent.

Le détective Beauchamp a opéré hier après-midi, d'un mandat de la Cour de Police, l'arrestation de M. Otis Kirkland, surintendant d'un dé-partement important du Pacifique Canadien, qui devra répondre à l'accu-sation d'homicide involontaire, à la suite d'un verdict rendu dans ce sens par les jurés du coroner, hier matin, après l'enquête sur le cas de M. George Woodburn.

On sait que ce dernier a été tué en traversant, lundi après-midi, la traversée du Pacifique, rue St-Hubert.

L'enquête d'hier, à la morgue, a donné lieu à une vive passe-d'arme entre le député-élu Melville-Prince, qui a été l'interrogatoire de M. Kirkland.

Ces limiers travaillaient sous les ordres du chef Lepage et du sergent-detective Hector Mercier.

Il leur ont donc droit aux plus vives réactions pour ces belles captures qui mettront certainement fin à toute activité des ténipèdes de toutes sortes accomplis depuis quelque temps dans toutes les parties de la ville.

La surveillance ne manque pas et il dit qu'il vit s'écarter par un jeune homme et une jeune femme. Les porteurs étaient MM. Pierre-

homme qu'il ne connaît pas. La Couronne n'a pas osé lui demander si Binet ou Palmer était l'homme en question.

Elle est vue à 7 heures 20 par le conducteur du tramway. Pleuraient-elle ou demandait-elle du secours. Non. Deux hommes étaient avec elle. Ils ne ressemblent pas aux accusés.

Binet dit ensuite qu'il sauta sur un tramway et qu'il eut du trouble avec le conducteur. Mais le wattman dit que c'était vendredy.

Il y avait-il un tramway à ce moment-là ?

Joseph et Alphonse Seguin, les fils; Horace Quessel, son gendre; le Dr Raoul Chevrier et Joseph Chevrier, ses beaux-frères.

Il y avait-il un tramway à ce moment-là ?

O.M.I., son beau-frère, assisté de M. les abbés Faubert et Hébert, qui ont officié.

A. M. Sabourin survient, son épouse et plusieurs enfants.

Le sinistre défunt et son gendre, M. C. Lauzon étaient porteurs.

M. le curé Primeau, officia, assisté de M.M. les abbés Hébert et Faubert.

A ces deux familles éplorées, le "Canada" présente ses profondes sympathies.

Honorable juge Coderre vient de rendre jugement sur certains points de droit dans la cause qu'un nommé Wilfrid Lalonde de Rigaud, à l'intenté à M. G. Boyer, demandant sa déqualification comme syndic. Ce jugement déboute certains allégués du demandeur Lalonde.

Cet arrêt est sommaire; elles se plaident ordinairement dans les 5 semaines qui suivent l'émission du

Un pauvre homme, M. Alain, a quitté sa ferme dans le nord, et s'est rendu à Québec pour déclarer que Binet ne pouvait être le meurtrier. Rioux a empêché Alain de voir Binet. Rioux a pris et il y a 10 mois que celle-ci a été prise; et elle n'est pas même inscrite par le demandeur.

Evidemment que le demandeur Lalonde n'est pas pressé de pousser l'affaire.

Le tribunal a accordé la motion de M. Boyer et condamné Lalonde aux frais.

Le capitaine Amédée Malette, propriétaire du bateau "Victoria", a été

Nous avons la preuve que Palmer était à Brookbrook. Palmer ne pensa pas à couper le calendrier et à le mettre dans sa poche dans le temps. M. Reid joua une chambre à trois Italiens et à Palmer. Si vous croyez que Palmer était à Québec le 22, vous devez considérer un grand nombre de témoins comme parjures. Ces gens respectables ont lu dans la même presse jaune l'arrestation de Binet. Ils se sont dit : Comment se fait-il ? Binet était avec nous cette semaine-

... victime d'un bien pénible accident, alors qu'il était à diriger son bateau. Il s'est fait casser une jambe et plusieurs contusions internes. Il y a quelques années, il avait été de même victime d'un accident dans lequel il s'était fait casser une jambe. M. Macleod, âgé de 70 ans.

On annonce que sir Louis Gouin viendra parler à Rigaud, dimanche le 13 novembre. Quoique cette nouvelle ne soit pas encore officielle, elle est presque certaine.

A entendre parler les adversaires de M. Boyer, celui serait immédiate-

la, ce même jour, à cette même heure, La Couronne dit qu'il prit une auto et se sauva à St-Ras. Ses amis, qui le trainaient, ne nous avons prouvé qu'il se sauva par le train. Pouvaît-il marcher quinze milles, se rendre à Québec, voir tuer Blanche Gagneau à Québec à sept heures 30 et revenir à la ferme pour y passer la nuit et y dormir ??

Nous savons que Binet acheta des actions de la Brown Corporation au magasin de la compagnie, à trente milles de la station, le 22 juillet. La

ment battu. Son opposant prendrait 1,000 voix de majorité dans Rivaud, 2,000 à St-Marthe, 10,000 à St-Clet, 2,000 à Rivière Beaudette, 2,000 à Cédres, 6,000 à Vaudreuil, etc., etc. au besoin ils emprunteraient ces votes dans les comtés voisins. Bref, il perdrait son dépôt ! Quelles chinoïseries !

Les électeurs qu'ils croient bernier ainsi les tanderont du comté, ces gens ne croient pas à ces mensonges et se couvrurent de ridicule.

Dernièrement, un de ces bavards

Brown Corporation n'a pas arrangé ses livres pour prouver que Binet n'a pas tué Blanche Garneau.

Rieux dit que Binet marchait soixante-munze pieds en avant de lui tout le long du corps avait été troué. Un accusé marchant soixante-munze pieds en avant de Rieux !

Le conducteur du tramway sur lequel Binet est supposé avoir monté après le meurtre dit qu'un homme parlait français et qu'il était français. Son témoignage n'est pas tout à fait exact. L'homme qui dépose à l'enquête de Rignaud répétait à Vaudreuil ceci : "Dans les deux comtés, M. Boyer n'a qu'un maire en sa faveur". Nous allons lui prouver sur le champ comment il n'est qu'un vulgaire menteur, et c'est avec le bulletin de présentation de M. M. Honoré Pilon, M. P.P.P., maire de la paroisse de Vaudreuil et préfet du comté de M. Avila L'Éclair, qui nous le prouve.

du coroner. Il ne peut identifier Palmer. Il dit que cet homme était plus grand que Binet.

Le moucheur me semble une pièce à conviction importante. Il n'a pas été identifié. Le meurtre sera-t-il expliqué ? Le moucheur un bon coup de je ne sais dire de D. H. a commis le meurtre.

S'il y a doute nous pouvons prétendre au bénéfice du doute. Mais il n'y a même pas doute. Pourquoi la police n'a-t-elle pas pris un autre suspect ?

Les dignitaires de la ville. — Pourquoi n'a-t-elle pas fait celle ? Messieurs, la cause est claire. Allez-vous condamner les prisonniers et laisser aller en liberté les meurtriers de Blanche Garneau ?

La cause est ajournée à 2 heures 30.

COURRIER DE RIGAUD

(De notre correspondant.)

Rigaud, 2. — Deux de nos bons citoyens, M. J. Bourbonnais, maire de Ste-Marthe, et M. Galt Brown, maire de Pointe Fortune ; M. Frank Manson, maire de Comoxi ; M. Jos. Larocque, maire de St-Lazare ; M. Ludgren Caouet, maire de Belle Perte ; M. V. H. Dupont, maire de Belle Plage ; M. J. E. S. Mackay, maire de Dorrien, etc. Et nous ne saignons pas.

joynent. L'autern voyage: L'un, M. Téléphone Seguin, cultivateur, que la maladie minait depuis plusieurs mois, et l'autre, M. F.-X. Sabourin aussi cultivateur, que la mort a frappé subitement au cours de son travail.

Les deux défunts disparus ont été enterrés samedi à Rirand, après les funérailles, auxquelles ont assisté une grande foule de parents et d'amis.

M. Téléphone Seguin, laisse pour pleurer sa perte, son épouse, née Chevrier, fille de feu Joseph-Emilien

qu'aucun de ces messieurs ait deux paroles.

C'est de 3 heures p.m. jusqu'à minuit que se passent tous les grands événements de la vie sociale et politique, et de cette période, le journal du matin est le premier à vous en donner le détail.

